

Image not found or type unknown



Divorce en cour d'appel: problème de financement

Par **Thierry**, le **03/05/2010** à **19:49**

Bonsoir Maître,
Le jugement de divorce établi par le Tribunal de Strasbourg a été renvoyé en Cour d'Appel par mon ex femme.
Je ne bénéficie pas de l'aide juridictionnelle et suis dans l'impossibilité de financer l'aide d'un avocat.
Quelles solutions se présentent à moi ?
Je vous remercie à l'avance pour votre réponse et vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.
Thierry KULAWICK